

MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI
LE 12 MAI 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le douzième jour de mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-104 du 15 décembre 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Mme Stéphanie MacFarlane, journaliste au journal *Le Canada Français*, détenant une carte de presse valide émise par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), assiste à la réunion par visioconférence.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien.

En visioconférence : M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente en personne : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

19 h 43 Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

16267-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du règlement 2021-185-23 au point 1.1.1 B).
- 2.- Ajout du document 2.1 au point 2.1.
- 3.- Ajout du point 2.3 : La Coopérative de solidarité Faubourg Soins et Sérénité (COOP-FSS) : Demande d'appui au projet de maintien à domicile dans un quartier sécurisé de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (document 2.3).
- 4.- Ajout du point 2.4 : MRC de Beauharnois-Salaberry : Demande d'appui relatif aux investissements culturels en Montérégie (document 2.4).
- 5.- Ajout du document 4.1.1 au point 4.1.1.

PV2021-05-12

- 6.- Ajout du point 4.1.3 : Téléphonie IP : Renouvellement de contrat de lignes téléphoniques (document 4.1.3).
- 7.- Ajout du point 4.1.4 : Société de Développement Vieux-Saint-Jean : Demande d'aide financière pour le projet « Boîte culturelle » (45 000\$).
- 8.- Ajout du point 4.1.5 : Alo Richelieu : Demande d'aide financière (95 000\$).
- 9.- Ajout du point 4.1.6 : Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Demande d'aide financière pour la desserte en IHV à la Sortie 48 de l'autoroute 10.
- 10.- Ajout du point 5.1 : Résolution du conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu concernant la collecte sélective.
- 11.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

16268-21 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 14 avril 2021 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité d'Henryville - Règlement 153-2015-03

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 153-2015-03 par le conseil de la municipalité d'Henryville et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16269-21 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 153-2015-03 adopté par le conseil de la municipalité d'Henryville puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

PV2021-05-12

B) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

B.1 Règlement 2021-185-23

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2021-185-23 par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16270-21 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2021-185-23 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

B.2 Règlement 2021-190-05

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2021-190-05 par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16271-21 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2021-190-05 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

C) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1984

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 1984 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

PV2021-05-12

16272-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 1984 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

1.1.3 Urbanisme - Divers

**A) CPTAQ - Lots 5 985 409, 5 985 410 et 5 985 412 -
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix présente à la CPTAQ une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles assimilée à une exclusion de la zone agricole visant les lots 5 985 409, 5 985 410 et 5 985 412;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la MRC du Haut-Richelieu est sollicité par la municipalité en vertu de l'article 65 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE;

16273-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme que l'utilisation à des fins d'entreposage de bateaux des lots 5 985 409, 5 985 410 et 5 985 412 du cadastre du Québec situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu, considérant les critères de l'article 62 de la LPTAA, appuie la demande déposée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix concernant la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour les lots préalablement cités.

ADOPTÉE

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Programme PAU/PME et AERAM - Octroi de prêts

CONSIDÉRANT la pandémie causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs de développement économique;

PV2021-05-12

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu peut octroyer des prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises de même que pour le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) décrétés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse de NexDev;

EN CONSÉQUENCE;

16274-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

D'AUTORISER les prêts suivants :

PAUHR-080 (PAU-PME) au montant de 50 000\$;

AERAM-080-51 au montant de 11 589\$ représentant les dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier aux avenants 2020-1, 2020-2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et aux mises à jour reçues en date des présentes;

PAUHR-083 (PAU-PME) au montant de 50 000\$;

AERAM-083-52 au montant de 13 155\$ représentant les dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier aux avenants 2020-1, 2020-2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et aux mises à jour reçues en date des présentes;

QUE le remboursement du solde de ces prêts, s'il y a lieu, intervienne suivant les conditions établies aux contrats de prêts dûment acceptées par les emprunteurs;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.2 Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 - Entérinement, autorisation aux signatures et participation financière

CONSIDÉRANT les retombées positives des deux éditions des Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC);

CONSIDÉRANT la volonté des Pôles d'économie sociale de la Montérégie, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement (Entente) afin de reconduire et bonifier le Programme de *Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie* (BIEC);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction du Programme des BIEC;

CONSIDÉRANT la décision du comité de sélection du Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir dans l'entente un montant équivalent à l'investissement global des MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil dans le cadre du Programme des BIEC;

PV2021-05-12

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE;

16275-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme sa participation à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie, le tout retrouvé sous la cote « document 2.2 » des présentes;

DE DÉSIGNER le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

DE CONFIRMER la participation financière de la MRC du Haut-Richelieu à l'Entente pour un montant de 30 000\$ puisé à même le solde disponible du poste 1-02-610-10-411 (ressources naturelles);

DE DÉSIGNER Mme Joane Saulnier, directeur général, pour siéger au sein du comité de gestion prévu à l'Entente;

D'ENTÉRINER l'entente proposée et en autoriser la signature par M. Réal Ryan, préfet, au nom et pour le compte de la MRC du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.3 Projet de quartier sécurisé de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer - Appui

CONSIDÉRANT QUE le projet innovateur de La Coopérative de solidarité *Faubourg Soins et Sérénité* (COOP-FSS) consistant au maintien à domicile dans un quartier sécurisé de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer répond intégralement aux objectifs de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'arrime concrètement avec les cinq axes d'intervention identifiés dans ladite Politique, soit la personne hébergée, les proches, les prestataires de services, le milieu de vie et de soins et la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à construire quelque 38 maisonnées de type familial ainsi qu'un centre communautaire dans un environnement naturel et adapté à l'intérieur d'un quartier sécurisé où pourront cohabiter dans un même milieu tant les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer que celles recherchant un milieu de vie intégré, écoresponsable, sécurisé et de proximité avec les services publics municipaux de santé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une première en Amérique du Nord, avec sa gestion de type coopérative impliquant les citoyens et les partenaires, et qui sera, notamment, un laboratoire vivant permettant l'étude de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées dans un contexte « naturel » par la communauté médicale et scientifique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a déjà octroyé une aide financière d'un montant de 50 000\$ (résolution 15199-18 du 13 juin 2018) exprimant ainsi son soutien au projet pilote « Quartier Alzheimer »;

EN CONSÉQUENCE;

16276-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de La Coopérative de solidarité *Faubourg Soins et Sérénité* dans l'élaboration d'un partenariat avec le gouvernement du Québec pour son projet de maintien à domicile dans un quartier sécurisé de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

ADOPTÉE

**2.4 MRC de Beauharnois-Salaberry -
Investissements culturels en Montérégie - Appui**

CONSIDÉRANT QU'à l'initiative de Culture Montérégie, la firme KPMG a réalisé une étude portant sur : « L'importance économique du secteur culturel en Montérégie »;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a révélé que le milieu culturel de la Montérégie était sous-financé par les gouvernements provincial et fédéral, compte tenu du poids démographique de la région et de sa contribution à l'emploi;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des données présentées dans cette étude, il est recommandé aux élus de faire des représentations politiques en faveur d'une augmentation des investissements culturels gouvernementaux en Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE selon les données compilées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les dépenses en culture réalisées par les gouvernements provincial et fédéral sont au montant de 24\$/habitant en Montérégie, ce qui en fait la région du Québec la moins financée;

CONSIDÉRANT QU'à titre indicatif, à l'échelle de la province de Québec, les deux (2) gouvernements investissent en moyenne un montant de 203\$/habitant;

CONSIDÉRANT QUE dans une étude distincte réalisée par l'OCCQ, les données compilées démontrent l'importance des efforts déployés par le milieu municipal afin de soutenir le milieu culturel (dépense de 70,51\$/habitant);

CONSIDÉRANT QU'à la lecture de ces données, il ressort également qu'entre 2016 et 2018, la Montérégie est l'une des régions où le milieu municipal a le plus augmenté ses dépenses en culture (variation de +8%);

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaiteraient que les gouvernements bonifient les investissements culturels en Montérégie puisque ces dépenses sont génératrices d'importantes retombées économiques;

EN CONSÉQUENCE;

16277-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de la MRC de Beauharnois-Salaberry dans sa demande au ministère de la Culture et des Communications et au ministère du Patrimoine canadien de prendre acte des constats énoncés dans le rapport intitulé « L'importance économique du secteur culturel en Montérégie » et d'augmenter substantiellement leurs contributions pour le milieu culturel en Montérégie.

ADOPTÉE

3.0 **ÉVALUATION**

3.1 **Avis de motion et projet de règlement 567**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente, le règlement 567 en vue de modifier le règlement 250 sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou d'un rôle de la valeur locative. Constat est fait que le projet de règlement 567 est déposé sous la cote « document 3.1 » des présentes.

4.0 **FONCTIONNEMENT**

4.1 **Finances**

4.1.1 **Comptes - Factures**

CONSIDÉRANT la liste de comptes et factures déposée sous la cote « document 4.1.1 » des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

16278-21 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 4.1.1» totalisant un montant de 2 024 414,17\$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

4.1.2 **Avis de motion et projet de règlement 568**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente, le règlement 568 modifiant le règlement 552 relatif à la Politique de gestion contractuelle. Constat est fait que le projet de règlement 568 est déposé sous la cote « document 4.1.2 » des présentes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au dossier de location de lignes téléphoniques.

4.1.3 **Téléphonie IP - Renouvellement de contrat**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Développement Innovations Haut-Richelieu pour le renouvellement du contrat de location de lignes téléphoniques à raison de 1 082,85\$ par mois (taxes en sus);

PV2021-05-12

EN CONSÉQUENCE;

16279-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante, appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'étant retiré des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie le contrat de location de lignes téléphoniques à Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) pour un montant mensuel de 1 082,85\$ (taxes en sus) et d'en autoriser le renouvellement au même ou à moindre prix, le tout conformément à sa soumission datée du 5 mai 2021;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, réintègre les délibérations.

**4.1.4 Société de développement Vieux-Saint-Jean -
Projet « Boîte culturelle » - Aide financière**

16280-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante, Appuyée par le conseiller régional Mme Sonia Chiasson,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu accorde une aide financière à la Société de Développement Vieux-Saint-Jean pour le projet « Boîte culturelle », le tout pour un montant de 45 000\$ à être versé à raison de 15 000\$ par année pendant 3 ans;

D'AUTORISER le versement des crédits nécessaires pour 2021 à raison de 15 000\$ à même l'enveloppe du FRR, Volet 2 réservée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

QUE les crédits pour les années 2 et 3 soient discutés dans le cadre des prévisions budgétaires 2022.

ADOPTÉE

**4.1.5 Alo Richelieu - Opération de bateaux électriques/Saison 2021 -
Aide financière**

16281-21 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante, appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry, avec dissidence enregistrée de M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu accorde une aide financière à l'organisme Alo Richelieu pour l'opération de bateaux électriques au cours de la saison 2021, le tout pour un montant total de 95 000\$;

D'AUTORISER le versement des crédits nécessaires de 20 000\$ à même l'enveloppe du FRR, Volet 2 réservée aux municipalités de la ruralité et 75 000\$ à même l'enveloppe du FRR, Volet 2 réservée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

4.1.6 Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Sortie 48 de l'autoroute 10 - Demande d'aide financière

La municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville sollicite une aide financière à même l'enveloppe de relance postpandémie pour un montant situé entre 95 000\$ et 130 000\$ et ce, en vue de l'installation de la fibre optique dans le secteur de la Sortie 48 de l'autoroute 10. Ce service contribuera à la réalisation d'un projet de développement économique en agroalimentaire.

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, se déclarant contre l'octroi de cette aide financière, toute motion d'octroi ne serait pas adoptée, considérant la règle de la double majorité (art. 201, LAU).

M. Alain Laplante souhaite la tenue d'une séance de travail pour déterminer le mode de répartition de l'enveloppe accordée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la relance postpandémie. Les membres des municipalités de la ruralité demandent qu'une séance extraordinaire soit également convoquée puisque le traitement du dossier de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est urgent.

5.0 VARIA

5.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

- 1) Conciliation bancaire pour la période « avril 2021 ».
- 2) Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu - M. Christian Kaiser, président : Lettre de remerciements et sensibilisation à ce que les usagers demeurent dans les sentiers pour éviter les dommages.
- 3) Table de concertation des aînés du Haut-Richelieu (TCAHR) : Remerciements pour l'aide financière octroyée relativement à l'impression et la distribution du « Bottin des ressources destiné aux aînés du Haut-Richelieu ».

M. Patrick Bonvouloir s'excuse auprès de M. Alain Laplante pour les propos tenus précédemment dans le cadre de cette séance.

Mme Danielle Charbonneau fait état de sa participation aux réunions du CRSQV et mentionne que depuis le 5 mai 2021, les élèves de 5^e et 6^e année participent au projet « Moi je suis » dans le cadre de la sensibilisation aux dommages causés par l'usage du cannabis.

M. Jacques Landry fait état de sa participation à quelques réunions de Tourisme Haut-Richelieu et de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi.

M. Claude Leroux fait état de sa participation à des réunions de travail au sein de DIHR et de l'organisme Alo Richelieu.

M. Alain Laplante accepte les excuses de M. Patrick Bonvouloir.

M. Serge Beaudoin soumet qu'il appuie les propos de M. Jacques Landry à l'effet qu'une réglementation sur les plantes envahissantes dans la baie Missisquoi générées par le transport de bateaux ou autres soit éventuellement analysée localement.

Mme Suzanne Boulais fait état de sa participation à des réunions de travail au sein de Compo-Haut-Richelieu inc.

5.2 Collecte sélective - Résolution du conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, propose une résolution à l'effet que la MRC du Haut-Richelieu réinstaura la collecte sélective hebdomadaire pendant une période transitoire d'une année et mette en œuvre une stratégie de réduction à la source des matières résiduelles.

PV2021-05-12

Une deuxième proposition est déposée par M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, à l'effet que la MRC du Haut-Richelieu demande à Compo-Haut-Richelieu inc. d'analyser le plus rapidement possible la faisabilité de remettre la collecte sélective à la semaine sur tout le territoire du Haut-Richelieu.

M. Alain Laplante retire sa proposition et appuie la proposition de M. Martin Thibert.

M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soumet qu'il ne souhaite pas que l'analyse soit réalisée pour son territoire puisqu'il se déclare satisfait de la collecte sélective aux 2 semaines. Il en est de même pour les représentants des municipalités de Lacolle, Noyan, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Georges-de-Clarenceville, Venise-en-Québec et Saint-Valentin.

M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, quitte la réunion.

Une proposition est déposée par M. Claude Leroux, appuyée par M. Jacques Landry à l'effet que la MRC du Haut-Richelieu demande à Compo-Haut-Richelieu inc. de procéder à l'analyse, le plus rapidement possible, de la faisabilité de remettre la collecte sélective aux semaines pour les municipalités de Saint-Sébastien, Saint-Alexandre, Saint-Jean-sur-Richelieu et Henryville.

Le vote est demandé sur la dernière proposition.

Le résultat du vote est le suivant:

	Population	Voix
Mme Danielle Charbonneau	1 477	1
M. Jacques Lemaistre-Caron	2 730	1
Mme Sonia Chiasson	1 492	1
M. Luc Mercier	2 609	1
M. Serge Beaudoin	1 195	1
M. Alain Laplante	98 883	4
M. Claude Leroux	2 165	1
M. Martin Thibert	725	1
M. Pierre Chamberland	451	1
M. Jacques Lavallée	2 151	1
M. Patrick Bonvouloir	1 439	1
M. Jacques Landry	1 839	1
Total :	117 156	15

	Population	Voix
Mme Suzanne Boulais	3 269	1
Total :	3 269	1

Le résultat du vote se chiffre à 1 voix CONTRE représentant 3 269 de population (2,71%) et 15 voix POUR représentant 117 156 de population de la MRC (97,29%), préfet exclu, le représentant de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu étant absent. La motion est par conséquent adoptée.

EN CONSÉQUENCE;

16282-21

Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la MRC du Haut-Richelieu demande à Compo-Haut-Richelieu inc. de procéder à l'analyse, le plus rapidement possible, de la faisabilité de remettre la collecte sélective aux semaines pour les municipalités de Saint-Sébastien, Saint-Alexandre, Saint-Jean-sur-Richelieu et Henryville.

ADOPTÉE

PV2021-05-12

MM. Martin Thibert et Alain Laplante retirent leur proposition visant l'analyse pour l'ensemble du territoire du Haut-Richelieu.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

16283-21 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 12 mai 2021.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier